



## ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE

### Compte Rendu du Bureau Jeudi 6 septembre 2012 – Maison des Territoires 22 rue Joubert – 75009 PARIS

Membres présents : Pascal FORTOUL, Martine POIROT, Marie Noëlle ANDURU, Philippe PASQUET, Jean François DAUVERGNE, Anne PELLAT, Jacques BOUYAT, Pierre LORY-FORET, Thierry COT, Patrick PHULPIN, Denis COURTOIS, Hervé BOULLE, Matthieu CHARTRON, Anne-Marie LE GLANIC, Frédéric PIN, MERY Bernard, David LE BRAS, Patrice BRETON, Jean-Charles de BELLY, Philippe TREILLE, Serge ZACHAREWICZ, Laurence ANGLEYS, Marie-Agnès DUCROT

#### Excusés :

Dominique GARNIER, Sébastien LENOIR, Philippe LEMAIRE, Emmanuelle CHAMBARD  
Michel BIRE, Jacques MARSAUD, Jean-Luc HUMBERT, Christian FINA, Patrick COUE, Alain ROUCHETTE, Bruno MALHEY qui prend de nouvelles fonctions de DGS au sein du SAN Val Maubuée (Marne la Vallée), Hervé HEITZ, Georges PAUCHARD, Agnès GORI RASSE, Jean-Paul VOGEL

Pascal FORTOUL rappelle l'ordre du jour consacré aux sujets suivants :

- « Manifeste » de l'ADGCF
- Bilan des Universités d'Eté
- Assemblée générale de l'ADGCF le mercredi 3 octobre à Biarritz
- Organisation des délégations régionales
- Séminaire organisé par la Cour des Comptes le 26 septembre
- ETS 2012 : atelier ADGCF
- Manifestations
- Questions diverses

## «Manifeste» de l'Association des Directeurs Généraux des Communautés de France

Pascal FORTOUL propose aux membres du Bureau d'examiner le document élaboré par David Le Bras, qu'il tient à féliciter et remercier pour l'excellent travail réalisé.

L'objectif est de recueillir les observations de chacun et d'apporter les compléments nécessaires à ce « manifeste » qui sera envoyé à tous les membres de l'Association, dans la perspective de l'Assemblée Générale.

Un débat s'organisera le 3 Octobre prochain afin que le texte présenté puisse être, après amendements mis au vote, validé.

Les avis sont partagés sur le vocable : « manifeste » ; s'il est validé par certains qui souhaitent ainsi marquer la force de proposition de l'Association, d'autres privilégient le mot « charte » l'estimant plus adapté et moins connoté.

Après échange et vote, le terme « manifeste » est conservé.

David LE BRAS procède à la lecture du document qui sera le texte de référence pour notre Association, destiné à s'inscrire dans la durée et qui s'articule autour de trois axes :

- L'intercommunalité, pivot de l'organisation politique du territoire ;
- Le métier de Directeur Général d'Intercommunalité : fondements et valeurs ;
- L'ADGCF dans l'espace des Associations de Collectivités.

Le travail rédactionnel de David LE BRAS est salué par tous.

Le débat est ouvert et les propositions formulées par les membres du Bureau sur le manifeste sont reprises dans les extraits communiqués ci-après :

### **Introduction, par Pascal Fortoul, président de l'Association des Directeurs Généraux des Communautés de France**

*Mettre notre expertise d'usage au service de l'action publique locale*

#### **Le contexte**

[...] *l'intercommunalité a franchi un cap historique : animatrice de la vie locale, en prise directe avec les habitants, catalyseur de projets, elle devient l'interlocutrice ~~directe~~ privilégiée et légitime des Régions, Départements et agences nationales, le pivot de notre organisation territoriale.*

#### **La méthode**

[...] *Alors ~~que le nouveau Gouvernement promet~~ qu'une étape supplémentaire dans le processus de Décentralisation **semble se dessiner**, ce « Manifeste » constitue ~~moins un cahier de doléances à destination des autorités publiques~~ qu'une volonté de l'ADGCF de participer au débat en proposant une vision managériale de l'organisation des territoires fondée sur « l'expertise d'usage » des directeurs généraux d'intercommunalité et visant à donner un « plus » d'efficacité et d'équité à l'action publique locale.*

# I. L'INTERCOMMUNALITÉ, PIVOT DE L'ORGANISATION POLITIQUE **DECENTRALISÉE** DU TERRITOIRE

*Trouver des réponses locales aux besoins exprimés par une société en mutation qui se joue des limites de notre maillage administratif élémentaire : tel est le défi que doivent aujourd'hui relever les intercommunalités **au travers de leur projet de territoire.***

[...]

*En effet, le changement climatique, l'émergence d'une société de l' « hypermobilité », le développement du processus de métropolisation sans oublier la persistance d'une crise économique **et budgétaire** dont les effets se font durement ressentir, autant d'enjeux majeurs qui impactent les modalités de l'action publique locale et qui invitent à en repenser les cadres.*

[...]

## **Renforcer l'infrastructure et la légitimité des communautés**

Généralisée à l'ensemble du territoire national (~~exception faite de Paris et des départements de la petite couronne~~), dotée de ressources propres et de compétences polyvalentes et disposant d'un conseil dont les membres seront élus en partie, dès 2014, au suffrage universel direct, l'intercommunalité apparaît, à l'issue de la promulgation de la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) du 16 décembre 2010 et de la réforme de la fiscalité locale, comme une collectivité locale « presque » comme les autres.

*Accompagner l'émergence d'une administration locale ~~binaire~~ « **en binôme** »*

[...]

à l'intercommunalité la mission de faire converger les points de vue municipaux dans le cadre d'un projet qui définit une vision stratégique du territoire et qui détermine le degré d'intercommunalisation des compétences du bloc local, dont certains services de proximité ; à la commune ~~le rapport direct aux citoyens~~ **les politiques de préservation du lien social**, mais aussi l'explication et la traduction localisée des politiques communautaires.

Dans cette logique, le transfert de la compétence urbanisme dans sa dimension planificatrice au niveau intercommunal, au regard de l'acuité des problématiques de solidarité, de consommation d'espace et de mobilités que rencontrent les territoires, est ~~un impératif~~ **une nécessité.**

*Mutualisation des services : un modèle innovant d'administration en réseau*

[...] En encourageant l'organisation de services communs entre équipes municipales et intercommunales et en imposant à toutes les communautés la réalisation de « schémas de mutualisation de services », la loi RCT conforte un mouvement engagé par de nombreuses communautés dans un souci d'optimisation des ressources humaines et financières **et de meilleure qualité du service rendu.**

Au-delà même des problématiques liées à la raréfaction de la ressource publique, les processus de mutualisation au sein du bloc local contribuent à **apporter de l'expertise aux communes au bloc local et à repenser l'organisation de l'ingénierie du territoire** mais aussi, par leur caractère expérimental et évolutif, à **inventer une culture administrative réticulaire fondée sur la négociation et la collaboration** et supposant des modes spécifiques de management. [...]

## *Faire vivre les coopérations territoriales horizontales et verticales*

[...]

Dans le même temps, parce qu'il travaille de l'intérieur les territoires en démultipliant les liens en réseau qui désorganisent la continuité des lieux, le processus de mondialisation tend à « globaliser le local » et à nouer des interdépendances de plus en plus fortes entre les espaces urbains centraux, le périurbain et les territoires ruraux ~~périphériques~~ tout en interrogeant le rôle et le positionnement de la Région et du Département.

[...]

### *Un leadership territorial du couple Région/Intercommunalités qui s'affirme*

~~La montée en puissance annoncée~~ **L'émergence** du niveau régional suppose, en parallèle, la redéfinition, des modalités de dialogue entre région-intercommunalités, **les communautés ayant vocation à devenir les « mailles » de la territorialisation des politiques publiques régionales dans le cadre de la mise en œuvre de leur propre projet de territoire.** [...]

Mandatés par leurs élus respectifs, les directeurs généraux de communauté et leurs homologues régionaux négocieraient alors les modalités de la déclinaison territoriale des documents de stratégie et de planification régionaux **et le financement de l'ingénierie afférente.**

[...]

**Dans cette hypothèse « fédéraliste », donnant la prééminence au couple Régions-intercommunalité,** le Département, devrait revoir son positionnement territorial : si son rôle de garant du lien et des solidarités urbain/rural, **son action en terme d'ingénierie territoriale opérationnelle notamment étant susceptible de compléter les compétences aujourd'hui présentes au sein du bloc local,** ne saurait être remis en question, sa spécialisation en matière d'action sociale serait plus que jamais à l'ordre du jour.

### *Pérenniser les ressources communautaires*

La contribution des administrations locales à l'effort d'investissement public (plus de 70 %) ~~et son caractère contra-cyclique est, en période de crise,~~ essentielle pour soutenir l'emploi et la croissance.

[...]

### *Les pactes financiers à l'agenda*

[...]

A cet égard, la mise en place du fonds de péréquation intercommunales communales (FPIC), dans la mesure où il présuppose l'objectivation des critères de richesses et de charges de la communauté et de ses communes membres relance le débat sur les politiques de solidarité interne au territoire et sur la définition, ou la redéfinition, du pacte financier local<sup>2</sup>. **A charge pour le directeur général d'intercommunalité de mettre à disposition des élus les outils performants de mesure et d'évaluation favorisant la définition des nouveaux axes de la cohésion communautaire et d'équité fiscale à l'échelle du bassin de vie.**

[...]

<sup>2</sup> Pour autant, les modalités de calcul du FPIC, dans la mesure où elles pénalisent les territoires « productifs » et favorisent les territoires « résidentiels », nécessitent, dans un souci d'équité, d'être redéfinies.

*Maintenir le lien entre territoires et entreprises*

[...]

Il apparaît donc essentiel de garantir le lien fiscal entre entreprises et territoires, voire de proposer de nouvelles incitations, sachant par ailleurs que ~~les activités industrielles, pour des raisons environnementales, sont de plus en plus difficilement acceptées par la population~~ **les normes issues du Grenelle de l'environnement et, plus largement, les conditions d'acceptabilité de la population, rendent de plus en plus difficile le développement des activités industrielles.**

## **II. LE MÉTIER DE DIRECTEUR GÉNÉRAL D'INTERCOMMUNALITÉ : FONDEMENTS & VALEURS**

[...]

*Pour l'ADGCF, dans ce contexte institutionnel en mutation, il est de la responsabilité des directeurs généraux d'intercommunalité, en lien avec ses équipes de direction, d'inventer de nouveaux modes de coordination **en lien avec ses équipes de direction** pour assurer la cohérence et l'efficacité maximales des politiques publiques.*

[...]

### **Les caractéristiques d'un « habitus » professionnel spécifique**

Proposant des parcours professionnels diversifiés<sup>1</sup>, évoluant dans des contextes territoriaux très hétérogènes, les directeurs généraux de communautés de communes, de communautés d'agglomération et de communautés urbaines, ont cependant en commun de partager et de promouvoir une **vision fédéraliste fédératrice de l'administration locale au sein de laquelle les communautés sont devenues de véritables instances de gouvernement**, proposant des modes d'action et de coopération particulièrement opérants.

[...]

*Une fonction traditionnelle de « développeur » à préserver*

[...] Autrement dit, le rôle de « porteur de projet » contribue à la spécification du métier de directeur général d'intercommunalité, à la valorisation de son expertise<sup>4</sup> ~~et rompt avec les~~ **mais aussi à l'enrichissement des** fonctions classiques de cadre dirigeant de collectivité.

---

<sup>1</sup> 43 % des DGS généraux d'intercommunalité ont exercé dans le secteur privé.

<sup>4</sup> Les Directeurs Généraux d'intercommunalité disposent d'un haut niveau de formation initiale : 94 % ont suivi un cursus universitaire au moins égal à « bac + 2 », 57 % au moins égal à « bac + 5 ».

### *La montée en puissance des fonctions de management*

L'entrée des communautés, à l'orée des années 2000, dans une période d'organisation et de perfectionnement, d'intégration fiscale et institutionnelle, de montée en charge en termes de compétences et d'organisation interne de leurs services mais aussi de communication vis-à-vis des citoyens, est venue élargir les « attributs » du directeur général d'intercommunalité et le constituer en tant que « **manager** », **la qualité, le coût et l'évaluation permanente du service apporté au citoyen, étant plus que jamais au centre de leurs préoccupations.**

### *Un rôle de médiateur en émergence*

[...] Les directeurs généraux d'intercommunalité exercent ainsi de plus en plus des fonctions de « **médiateurs** » inter-territoriaux : dans un registre interne tout d'abord, où, ils veillent à consolider le lien communes-communauté et à l'appropriation des projets ~~intercommunaux~~ **territoriaux** par leurs homologues communaux ; externe ensuite, la dissociation des territoires de vie et les demandes des habitants en termes de services publics exigeant une collaboration de plus en plus étroite entre les intercommunalités voisines et les collectivités intermédiaires. **Dépassant l'illusion que constitue la quête du territoire pertinent, rompus aux exigences d'une réflexion menée à plusieurs niveaux**, les directeurs généraux d'intercommunalité, **garant de l'intérêt et de la solidarité communautaires**, sont aujourd'hui à même de résoudre les équations posées par la mise en œuvre de politiques publiques multi-territorialisées. [...]

### *Traduire les prescriptions politiques*

[...] Sa responsabilité consiste de fait à mettre en place des dispositifs qui permettent de mieux expliciter, partager et diffuser les prescriptions « multilatérales » des élus communautaires et d'optimiser ainsi la mobilisation des ressources techniques de l'institution ~~mais aussi d'organiser la transaction permanente avec les communes~~ **au service du projet politique.**

[...]

## **III. L'ADGCF DANS L'ESPACE DES ASSOCIATIONS DE COLLECTIVITÉS**

[...] **L'ADGCF, aiguillon technique de l'intercommunalité**

[...] *L'ADGCF, un « gisement d'expériences » au service des élus communautaires*

Faire savoir au grand public les innovations et avantages que les communautés introduisent dans un paysage administratif complexe, valoriser leurs aspects vertueux (rationalisation administrative, modes de décisions collégiaux, pratiques participatives...) **et corriger les dérives éventuelles**, supposent, pour le mouvement intercommunal, de **ne pas se contenter d'agir en réaction à une offre descendante, mais bien d'être proactif.**

[...] **La signature, en octobre 2012, d'un protocole de coopération partenariale entre l'ADGCF et l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)**, s'inscrit dans cette logique : fédération nationale des élus de l'intercommunalité, l'AdCF souhaite davantage s'appuyer sur les savoir-faire des DGS en matière d'élaboration des politiques publiques et de management et, à ce titre, mobiliser le « **gisement d'expériences** » que représente l'ADGCF afin d'alimenter ses activités de lobbying<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> La participation de représentants de l'ADGCF aux commissions de l'AdCF (institutions et pouvoirs locaux, finances et fiscalité, urbanisme, habitat et mobilités, environnement et services publics locaux, culture) doit ainsi constituer un atout pour les élus de l'intercommunalité et leur permettre d'affiner leurs positions et leurs stratégies vis-à-vis des autorités publiques.

[...]

#### *Poursuivre la professionnalisation de l'association*

[...] Au-delà de ces évolutions, l'association veillera à **préserver sa convivialité et son esprit « club » d'ouverture, constitutifs de son identité.** [...]

#### *Dynamiser les délégations régionales*

Dans ce cadre, il s'agit de renforcer l'offre régulière de proximité déjà existante intercalée entre les grands rendez-vous de l'ADGCF (colloques nationaux, Universités d'été ~~du Grand Bernand~~, Assemblée Générale lors de la convention nationale de l'intercommunalité...), mais aussi de mieux prendre en compte la segmentation réelle des communautés au niveau des services et de proposer à l'échelle locale une offre complémentaire et adaptée à leur profil.

[...]

#### *Ajout d'un paragraphe :*

##### *Rapprocher les associations de professionnels des collectivités*

L'ADGCF, est la seule association donc l'objet social exclusif est de promouvoir le métier et les valeurs des directeurs généraux d'intercommunalité. Interlocutrice appréciée des administrations centrales et des grandes institutions (DGCL, DATAR, Caisse des dépôts...), sa représentativité au sein de la fonction publique territoriale n'est pourtant pas suffisante pour faire pleinement bénéficier les autorités publiques de sa capacité d'expertise et de sa connaissance de la réalité du terrain. C'est pourquoi, afin de faciliter la diffusion des hypothèses de travail, des idées et des réflexions prospectives que fomentent les cadres territoriaux et donc, d'éviter toute concurrence inter associative stérile, **l'ADGCF plaide pour des collaborations plus étroites avec le SNDGCT, l'AATF, l'association des directeurs de parcs naturels, et la fédération des SCOT voire pour l'émergence d'un réseau des associations des professionnels de collectivités.**

Les membres du Bureau seront invités à faire part de leurs suggestions, au regard de leurs expériences et pratiques quotidiennes, notamment en ce qui concerne la spécificité du management communautaire, le rapport Elu – Directeur Général, l'ingénierie territoriale... afin d'enrichir et de finaliser le document à valider le 3 Octobre à Biarritz et pour lequel une véritable stratégie de communication devra être mise en place.

## Assemblée Générale ordinaire de l'ADGCF le 3 Octobre 2012 à Biarritz

Les modifications statutaires à intervenir, notamment au niveau du siège social seront évoquées lors d'une Assemblée Générale extraordinaire ultérieure.

Présentation du déroulement de l'Assemblée Générale par Pascal FORTOUL :

15 h 30 – 17 h 30 :

- Rapport moral, bilan et perspectives par Pascal Fortoul, président de l'ADGCF, Directeur général de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais ;
- Rapport financier par Jean-François Dauvergne, trésorier de l'ADGCF, Directeur général de la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy ;
- Présentation du « manifeste » de l'ADGCF, par David Le Bras, Délégué général de l'ADGCF ;
- Organisation des délégations régionales, par Patrick Phulpin, Vice-président chargé de la représentation régionale, Directeur général de la Communauté d'agglomération de Villefranche ;
- Questions diverses.

Jean François DAUVERGNE présente plus en détail les comptes de l'Association, mais tient à préciser qu'il s'agit d'un document provisoire, en attente de certification par l'expert comptable.

Pour autant, il laisse apparaître un bilan positif.

Résultat prévisionnel du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012 :

	Charges	Produits
total	288 187 €	357 175 €
Résultat prévisionnel après impôt : 52 981 €		

L'embauche au 1<sup>er</sup> mai 2012 d'un chargé de mission n'a pas hypothéqué les marges de manœuvre de l'Association qui restent confortables (même avec un salaire comptabilisé sur une année entière).

Cette situation est due essentiellement à un partenariat diversifié et de qualité.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de maintenir le montant des cotisations sollicitées auprès des adhérents.

Le document comptable définitif, qui sera soumis à l'Assemblée Générale, sera accompagné d'une note d'analyse explicative, avec un volet prospectif.

Pascal FORTOUL insiste sur la responsabilité qui incombe désormais à l'Association, du fait de l'embauche d'un salarié et qui doit s'assurer de la pérennité de ses ressources.

Est évoquée l'idée de solliciter une participation financière pour les prochaines Universités d'Eté.

La question sera débattue ultérieurement.



A l'issue de l'Assemblée Générale les membres de l'ADGCF seront conviés à une visite guidée de la Cité de l'Océan. Accueil dans l'auditorium par Françoise Pautrizel, Directrice de la Cité de l'Océan, et présentation du projet et de ses liens avec les stratégies de développement de la Communauté d'agglomération de Biarritz.

A partir de 20 H départ pour Bayonne, dîner à la cidrerie TTIPIA.

### Bilan des Universités d'Eté – 5 et 6 Juillet 2012

Réunissant plus de 200 Directeurs Généraux d'Intercommunalités, ces deux journées au Grand Bornand ont remporté un franc succès.

Pascal FORTOUL se félicite des bons retours formulés par les participants.

Frédéric PIN relève la pertinence de la thématique de coopération qui a servi de fil conducteur et donné du sens et une réelle cohérence aux interventions plurielles.

Les objectifs ont été atteints, même si certaines modalités de mise en oeuvre semblent devoir être améliorées, notamment au niveau des ateliers.

Ces derniers répondent néanmoins à un besoin d'expression et d'échange exprimé par les participants, qu'il convient de préserver.

Il est proposé de maintenir en Haute Savoie, les 4 et 5 Juillet 2013, ces deux jours de réflexions en renforçant la dimension prospective et stratégique.

Le site du Grand Bornand n'étant pas disponible aux dates habituelles des Universités d'Eté, la Commune de La Clusaz sera sollicitée.

### Organisation des délégations régionales

L'analyse des résultats de l'enquête révèle que 90 % des Directeurs Généraux interrogés sur cette question, jugent la montée en puissance des délégations régionales comme un enjeu essentiel.

Pascal FORTOUL confie le soin à Patrick PHULPIN et David LE BRAS de redynamiser le réseau régional et de régler quelques situations où la présence d'un « binôme » a pu se révéler conflictuelle.

Pour répondre à cette forte attente des collègues, Patrick PHULPIN propose d'organiser à l'occasion du prochain Bureau de l'Association, un temps d'échange spécifique avec les délégués, pour être à l'écoute de leurs besoins, leur préciser l'apport de l'association en terme de logistique, d'organisation... mais aussi pour redéfinir les missions et responsabilités de chacun.

En effet, le réseau régional de l'Association doit permettre :

- D'organiser une offre de proximité et régulière, intercalée entre les grands rendez-vous nationaux (2 séminaires annuels au moins) ;
- D'ancrer l'ADGCF dans le paysage institutionnel régional (ouvrir le dialogue avec les cadres des Conseils Régionaux notamment) ;
- D'élargir la visibilité de l'Association auprès des non adhérents et des adhérents non actifs ;
- De constituer un vivier de Directeurs Généraux pour les travaux nationaux (participation à des séminaires et colloques, sollicitation de l'AdCF...).

Les Délégués Régionaux seront sensibilisés sur le principe affiché d'un « engagement minimal » pour tout DG acceptant la responsabilité d'être délégué.

Par ailleurs, des initiatives intéressantes ont été lancées dans certaines régions notamment en Bretagne mais aussi en Lorraine où des liens ont été noués avec l'Université.

Une convention de partenariat pluriannuelle est d'ailleurs en cours de finalisation avec l'Institut Supérieur de l'Administration et du Management, mais aussi avec EDF.

Le souhait est formulé d'uniformiser des modules de formation qui ont fait leurs preuves et de les proposer aux Régions intéressées. Ce point sera discuté lors de la prochaine réunion de travail à intervenir avec les délégués régionaux.

Un planning des réunions nationales et régionales sera présenté à l'Assemblée Générale de Biarritz.

#### Séminaire du 26 Septembre 2012 à la Cour des Comptes

La Cour des Comptes a engagé une réflexion sur la gestion publique locale avec pour objectif d'identifier les « bonnes pratiques » en matière de mutualisation et d'optimisation du fonctionnement du bloc local.

Dans ce cadre, Pascal FORTOUL et Matthieu CHARTRON participeront à un séminaire organisé à l'attention des magistrats de la Cour des Comptes le 26 Septembre prochain, intitulé :

« La nouvelle gestion publique locale et sa contribution à l'effort de maîtrise des finances publiques : intercommunalités et communes »

Un questionnaire sera envoyé prochainement aux Directeurs Généraux d'Intercommunalité, afin que leurs expériences et réflexions sur le sujet soient relayées, s'ils le souhaitent, par les représentants de l'ADGCF.

## Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la Fonction Publique.

Pascal FORTOUL et David LE BRAS ont été reçus fin Juillet par Guillaume DENIS, Conseiller Technique de Marylise LEBRANCHU.

Un certain nombre de sujets intéressant les Collectivités Territoriales ont pu être abordés, notamment celui de la mutualisation, du FPIC.

Cette rencontre a été l'occasion de mettre en exergue un enjeu majeur, celui de la maîtrise des finances publiques ;

autant de sujets sur lesquels notre Association va être amenée à se positionner, conformément à la volonté exprimée dans le « manifeste », de participer au débat et de promouvoir l'image et l'expertise de l'ADGCF.

### Entretiens Territoriaux de Strasbourg – 5 et 6 Décembre 2012 Développement Territorial : éco-défis et cyber-enjeux

L'ADGCF sera présente aux ETS organisés par l'Inet et animera un atelier le 6 Décembre 2012 de 11 H 15 à 13 H en partenariat avec l'AdCF sur le thème : « fracture numérique : un enjeu intercommunal »

### E T D (Entreprises / Territoires et Développement) : Séminaire ingénierie territoriale 24 Octobre 2012 à Paris

ETD organise le 24 Octobre 2012 à la Caisse des Dépôts un séminaire sur l'ingénierie territoriale, autour de deux tables rondes :

- l'une réunissant des représentants des différents niveaux de Collectivités et de l'Etat (de 15 H à 17 H) ;
- l'autre des chercheurs et acteurs de l'ingénierie territoriale ( de 10 H à 12 H).

Il apparait essentiel que l'ADGCF soit présente à cette table ronde et contribue à la réflexion sur l'organisation de l'ingénierie du territoire, un sujet au cœur de nos préoccupations.

### Etats Généraux de la démocratie territoriale (E G D T)

Les EGDT initiés par Jean Pierre BEL, Président du Sénat, connaîtront leur conclusion à Paris les 4 et 5 Octobre prochains.

L'ADGCF apportera sa contribution sur le site du Sénat où un forum a été ouvert.

## Partenariat avec la SNCF

Lors d'une rencontre avec un représentant de la SNCF, il a été proposé de mettre en réflexion les problématiques des gares et pôles d'échanges à l'occasion notamment d'un séminaire envisagé en 2013 en Bretagne.

## Universités d'Eté du Management Territorial à Toulouse

Frédéric PIN a représenté l'ADGCF à cette manifestation à laquelle notre Association est régulièrement associée et qui s'est déroulée en Août dernier sur le thème :  
« 2003/2012 : 10 ans d'évolutions managériales -Management territorial et Humanisme ». Il est proposé que l'ADGCF participe plus activement à ces universités du management public, à la recherche d'un nouveau souffle et susceptibles d'alimenter nos propres travaux.

L'Association pourrait également s'inscrire dans le processus de formation au management territorial dispensé par l'INET aux cadres supérieurs de la Fonction Publique Territoriale, à l'Université de Versailles – Saint Quentin en Yvelines.

## Partenariat ADGCF / Association des Directeurs de Parcs Naturels Régionaux

Thierry COT rend compte des travaux de la dernière Assemblée Générale de l'Association des Directeurs de Parcs, à l'occasion de laquelle a été confirmée la volonté conjointe des deux Associations de collaborer.

Les directeurs de PNR s'inscrivent dans une logique de partenariat dont les modalités restent à définir (adhésion collective de l'Association ?).

Une convention qui pourrait préfigurer la future « Fédération de Professionnels des Territoires » semble privilégiée et sera évoquée à l'Assemblée Générale de Biarritz.

Rappel : calendrier des prochaines manifestations :

3.4. 5 octobre : Convention nationale de l'Intercommunalité ADCF à Biarritz

3 octobre : Assemblée Générale de l'ADGCF

24 octobre : ETD Caisse des Dépôts Paris

6 décembre : ETS

10 janvier 2013 à 14 h 00 : réunion du bureau élargi